



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

D ' ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. David LASSIAZ, Mme Denise GAUDICHON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

M. Christophe COMBREAS, excusé, est arrivé à 19h35. Toutes les délibérations étant prises, il n'a pas pris part aux votes.

Absents : M. Pierre MEINDER pouvoir de vote à M. Bernard PERONNIER, M. Christophe COMBREAS jusqu'à 19h35, Mme Marie-Ange RODRIGO pouvoir de vote à M. Philippe SAGANEITI, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents excusés	3
Nombre de membres absents non excusés	1
Pouvoirs de vote	2
Nombre de membres votants	13
Date de la convocation	25 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	26 juin 2024

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés sauf la délibération 2024-028 :

DÉLIBÉRATION 2024-025 - Décision modificative n°1 du budget principal 2024 – affectation de crédits au compte 458101 « eaux pluviales » : 47 709.60 € pour financer les travaux de réparation des conduites d'eaux pluviales des ruisseaux de la Fouettaz et des Bochet

DÉLIBÉRATION 2024-026 – Acquisition d'un chemin de table pour le repas des aînés – remboursement des frais engagés par une adjointe au maire à titre personnel : 26.94 € TTC auprès du magasin GIFI à Albertville

DÉLIBÉRATION 2024-027 – Cession des parcelles cadastrées H 1365, H 1846 et H 1848 portées par l'établissement public foncier de la Savoie (EPFL) depuis le 21 juillet 2016 au profit de la commune qui ont servi à aménager le parking autour de l'école

	HT	TVA	TTC
Valeur des biens : Nature des biens cédés : terrain non constructible Régime fiscal : vente sans TVA	92 075.08 €	0.00 €	92 075.08 €
Prix de cession auquel s'ajoutent les frais de portage jusqu'au 21/07/2023	8 056.57 €	1 611.31 €	9 667.88 €
Remboursement en capital déjà perçu	- 80 565.69 €		- 80 565.69 €
Solde à payer à l'acte	19 565.96 €	1 611.31 €	21 177.27 €

DÉLIBÉRATION 2024-028 – Déclassement d'une partie d'un chemin rural à la Poyat entre la route de la Fouettaz et l'impasse de la Poyat à la demande d'un riverain : refus afin de préserver les chemins ruraux

Détail du vote :

-une voix pour : M. David TARTARAT-BARDET

-neuf voix contre : Mme Sylviane TRAVERSIER, Mme Marguerite RUFFIER, M Bernard PERONNIER, M. Pierre MEINDER (pouvoir de vote donné à M. Bernard PERONNIER), M. David LASSIAZ, Mme Denise GAUDICHON, Mme Marie-Ange RODRIGO (pouvoir de vote donné à M. Philippe SAGANEITI), Mme Marie-Christine FECHOZ, M. Philippe SAGANEITI

-trois abstentions : M. Raphaël THEVENON, M. Jean-Paul BOCHET, M. Maurice MERCIER

DÉLIBÉRATION 2024-029 – Acquisition des parcelles cadastrées E 271, E 350, E 1323, E 1324 et E 1325 situées dans une zone d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) incluant les terrains dont la commune est propriétaire dans ce secteur du Planay au prix principal de 27 000 € déclaré par Maître Sophie LAVOREL, notaire à Albertville, représentant les vendeurs et la prise en charge des frais de notaire.

DÉLIBÉRATION 2024-030 – Acquisition d'un écran LED pour la salle d'animation - demande de subvention au titre du fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC)

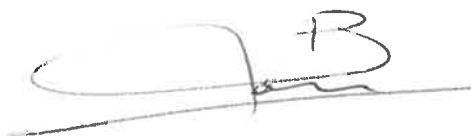
Le coût total est devisé par l'entreprise LUX MediaDigital de la Ravoire à 32 000 € HT soit 38 400 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2024-031 – Ressources humaines - Mise à jour du tableau des emplois

suppression d'un emploi vacant d'adjoint administratif à temps complet suivie de la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER

Le maire,
Raphaël THEVENON



Affiché à la mairie le 5 juillet 2024

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blay.fr, le 5 juillet 2024